
**Lits fixes et lits pliants pour enfants à
usage domestique —**

**Partie 1:
Exigences de sécurité**

*Children's cots and folding cots for domestic use —
Part 1: Safety requirements*
(standards.iteh.ai)

[ISO 7175-1:1997](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1056a5af-3536-4405-ae98-08e96fee793c/iso-7175-1-1997)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1056a5af-3536-4405-ae98-08e96fee793c/iso-7175-1-1997>



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7175-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 136, *Ameublement*, sous-comité SC 5, *Ameublement domestique*.

L'ISO 7175 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Lits fixes et lits pliants pour enfants à usage domestique*.

- *Partie 1: Exigences de sécurité*
- *Partie 2: Méthodes d'essai*

L'annexe A de la présente partie de l'ISO 7175 est donnée uniquement à titre d'information.

© ISO 1997

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet central@iso.ch
X.400 c=ch; a=400net; p=iso; o=isocs; s=central

Imprimé en Suisse

Lits fixes et lits pliants pour enfants à usage domestique —

Partie 1: Exigences de sécurité

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 7175 prescrit les exigences relatives à la sécurité des lits fixes et des lits pliants pour enfants, à usage domestique.

Elle s'applique aux lits fixes et aux lits pliants dont la longueur intérieure est comprise entre 900 mm et 1 400 mm. Elle ne s'applique pas aux lits à bascule ou à balancelle.

L'annexe A récapitule les dimensions auxquelles il est fait référence dans la présente partie de l'ISO 7175.

[\(standards.iteh.ai\)](https://standards.iteh.ai/)

2 Références normatives

[ISO 7175-1:1997](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1056a5af-3536-4405-ac98-007010101010/iso-7175-1-1997)

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 7175. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 7175 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 8124-1—1), *Sécurité des jouets — Partie 1: Propriétés mécaniques et physiques.*

ISO 8124-3—1), *Sécurité des jouets — Partie 3: Migration de certains éléments.*

ISO 7175-2:1997, *Lits fixes et lits pliants pour enfants à usage domestique — Partie 2: Méthodes d'essai.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 7175, la définition suivante s'applique.

3.1 lit pliant: Lit à hauts côtés qui peut être démonté ou plié pour le transport.

NOTE — Cela ne comprend pas des articles tels que les couffins destinés au transport des enfants.

1) À publier.

4 Exigences de sécurité

Les lits pouvant être transformés pour d'autres usages (par exemple en meubles à langer, en parcs) doivent, lorsqu'ils sont convertis, satisfaire aux exigences de la norme relative à l'article en question.

4.1 Matériaux

4.1.1 Le bois, les matériaux à base de bois et les matériaux d'origine végétale doivent être exempts d'altération et dégâts dûs aux attaques d'insectes.

4.1.2 Le fabricant/l'importateur/le distributeur doit fournir la preuve que les matériaux et les surfaces accessibles à l'enfant, par exemple tous les matériaux et surfaces intérieurs, remplissent les exigences de l'ISO 8124-3.

4.1.3 Les parties en métal à la portée de l'enfant doivent soit être constituées de matériaux résistants à la corrosion, soit être protégées contre la corrosion.

4.2 Construction

4.2.1 Les arêtes exposées et les parties saillantes doivent être chanfreinées et exemptes de bavures ou d'arêtes vives (voir la figure 1). Il ne doit y avoir aucun tube à extrémité ouverte.



Figure 1 — Exemples de rayons minimaux exigés pour arêtes et angles

Les petits éléments, comme les organes de rotation, crochets et dispositifs d'arrêt doivent être exempts de bavures et d'arêtes vives.

NOTE — Les rayons minimaux indiqués à la figure 1 ne s'appliquent pas à ces derniers.

4.2.2 Les moulures situées à l'intérieur du lit qui sont en saillie de plus de 5 mm par rapport au plan vertical doivent se situer à plus de 600 mm au-dessus du sommier, dans sa position la plus basse, et des parties des côtés et des extrémités sur lesquelles l'enfant peut se tenir debout.

Les reliefs dans les surfaces intérieures du lit de plus de 5 mm de profondeur doivent être situés à plus de 600 mm au-dessus du sommier, dans sa position la plus basse, et des parties des côtés et des extrémités sur lesquelles l'enfant peut se tenir debout. Si les moulures et les reliefs sont combinés, la profondeur totale ne doit pas excéder 5 mm.

Tout ornement ajouré doit être situé à plus de 600 mm au-dessus du sommier, dans sa position la plus basse, et des parties des côtés sur lesquelles l'enfant peut se tenir debout.

Les décalcomanies ne doivent pas être utilisées sur les surfaces intérieures du lit accessibles à l'enfant.

4.2.3 Si un bouchon calibré de 7 mm de diamètre peut passer dans un trou, sa profondeur ne doit pas être supérieure à 10 mm, à moins que le trou satisfasse aux exigences indiquées en 4.4.2 et 4.4.3.

4.2.4 Durant l'essai conduit conformément à 5.3.3 de l'ISO 7175-2:1997, ni la chaîne d'essai à boucle, ni la chaîne d'essai à disque ne doit être accrochée par une partie accessible de l'intérieur du lit.

NOTES

- 1 Les parties extérieures accessibles de l'intérieur sont celles qui peuvent être atteintes par la chaîne d'essai lorsqu'elle est guidée le long de la partie supérieure des barreaux sur le côté et des extrémités du lit, depuis l'intérieur du lit.
- 2 Le sommier est considéré comme non accessible du fait qu'il est recouvert par un matelas.

4.2.5 Les roulettes ne doivent pas être montées, sauf dans l'une des dispositions suivantes:

- a) deux roulettes et deux pieds; ou
- b) quatre roulettes dont au moins deux peuvent être verrouillées.

Les verrouillages doivent empêcher les roulettes de fonctionner et ne doivent pas se déverrouiller lorsqu'ils sont essayés conformément à 5.11 de l'ISO 7175-2:1997.

4.2.6 Les vis d'assemblage pour fixation directe (par exemple des vis auto-taraudeuses) ne doivent pas être utilisées pour l'assemblage des différents composants conçus pour être enlevés ou desserrés lors du démontage du lit, dans un but de transport ou de rangement.

4.2.7 Si le sommier est réglable, il ne doit pas être possible de le régler d'une position plus haute à une position plus basse sans l'aide d'un outil.

4.2.8 Le mécanisme utilisé pour contrôler un côté coulissant quelconque doit s'enclencher automatiquement lorsque le côté coulissant est levé et doit être constitué en:

- a) deux dispositifs de fixation, séparés d'une distance d'au moins 850 mm, devant être actionnés simultanément; ou
- b) un système nécessitant au moins deux actions séparées, mais simultanées, fonctionnant selon différents principes; ou
- c) un système nécessitant au moins deux actions consécutives agissant selon différents principes, la seconde étant indépendante de la première opération réalisée et maintenue; ou
- d) des mécanismes de verrouillage, conçus de manière que la force résiduelle de fonctionnement soit au moins de 50 N lors de l'essai conduit conformément à 5.10.2 de l'ISO 7175-2:1997.

4.2.9 Afin d'empêcher qu'un lit pliant puisse se plier involontairement, le système de pliage doit être équipé d'un mécanisme de verrouillage.

Lorsqu'il est essayé conformément à 5.10.1 de l'ISO 7175-2:1997, le lit pliant ne doit pas se plier.

Quand le lit pliant est monté pour être utilisé, soit:

- a) il ne doit pas être possible à l'enfant de soulever le sommier ou une partie du sommier, quand il est dans le lit; ou
- b) une force minimale de 50 N doit être nécessaire pour libérer le mécanisme de verrouillage du système de pliage avant et après l'essai conduit conformément à 5.10.2 de l'ISO 7175-2:1997; ou
- c) au moins deux actions consécutives doivent être nécessaires pour libérer le mécanisme de verrouillage du système de pliage, la seconde étant dépendante de la première opération réalisée et maintenue; ou
- d) au moins deux actions séparées mais simultanées, fonctionnant selon différents principes, doivent être nécessaires pour libérer le mécanisme de verrouillage du système de pliage; ou
- e) deux dispositifs de fixation devant être actionnés simultanément, séparés d'une distance d'au moins 850 mm, doivent être nécessaires pour libérer le mécanisme de verrouillage du système de pliage.

Les mécanismes de verrouillage autres que ceux utilisés pour les côtés coulissants et les mécanismes de pliage doivent avoir une force résiduelle d'au moins 50 N pour les faire fonctionner lorsqu'ils sont essayés conformément à 5.10.2 de l'ISO 7175-2:1997.

4.2.10 Lors de l'essai conduit conformément à 5.4 de l'ISO 7175-2:1997, toute partie qui peut être détachée ne doit pas pouvoir entrer entièrement dans le cylindre.

NOTE — On considère les composants comme détachables si l'enfant peut les saisir avec ses dents ou ses doigts.

4.2.11 Les lits pliants doivent être conçus et construits de manière à empêcher tout accident tel que coupure, cisaillement ou pincement, lorsque le produit est monté pour être utilisé.

4.3 Sommier

4.3.1 Lors de l'essai conduit conformément à 5.3.2 de l'ISO 7175-2:1997, il ne doit pas être possible pour un cône de 25 mm de passer dans l'ouverture existant entre le sommier et les côtés, et entre le sommier et les extrémités.

4.3.2 Lors de l'essai conduit conformément à 5.3.2 de l'ISO 7175-2:1997, il ne doit pas être possible pour un cône de 60 mm de passer dans l'espace entre deux lattes voisines du sommier.

4.3.3 Quand le sommier est constitué de mailles métalliques, il ne doit pas être possible pour un cône de 85 mm comme décrit en 5.3.2 de l'ISO 7175-2:1997 de passer à travers l'ouverture des mailles. Le diamètre des fils métalliques ne doit pas être inférieur à 2 mm.

4.3.4 Lors de l'essai conduit conformément à 5.5 de l'ISO 7175-2:1997, aucun élément du sommier ne doit casser, le sommier ne doit pas se détacher et le lit ne doit pas présenter de défaut de structure.

4.4 Côtés et extrémités

4.4.1 La hauteur intérieure des côtés et des extrémités doit être d'au moins 600 mm, lors de l'essai conduit conformément à 5.3.1 de l'ISO 7175-2:1997, et également lors de l'essai sous charge conduit conformément à 5.8.1 de l'ISO 7175-2. Lorsque la force d'essai est enlevée, la hauteur intérieure des côtés doit toujours être d'au moins 600 mm.

4.4.2 Le diamètre effectif des trous et la distance entre deux éléments de structure, à l'exception de la distance entre le rail de guidage et le montage du lit, doit être de $(60 \pm 5)_{-15}$ mm, lors de l'essai conduit conformément à 5.3.2 de l'ISO 7175-2:1997. La dimension minimale s'applique à l'essai sans charge et la dimension maximale s'applique à l'essai sous charge.

4.4.3 La distance entre le rail de guidage du côté coulissant et le montant du lit doit être comprise entre 0 et 7 mm ou entre 12 mm et 25 mm.

4.4.4 Lors de l'essai conduit conformément à 5.6 et 5.7 de l'ISO 7175-2:1997, les balustres ou les côtés et extrémités ne doivent ni casser, ni se détacher des fixations, et la déformation permanente des balustres ne doit pas excéder 2 mm. Les dispositifs d'ajustage et de fixation ne doivent pas être endommagés ou détachés et doivent continuer à remplir leurs fonctions normalement.

4.4.5 Lors de l'essai conduit conformément à 5.8.1 de l'ISO 7175-2:1997, aucune rupture ou déformation ou autre défaut ne doit être constaté.

4.4.6 Dans la position la plus haute du sommier, la distance entre sa surface supérieure et le bord supérieur du côté du lit, ou de l'extrémité, doit être d'au moins de 300 mm, mesurée à partir du point le plus bas du côté ou de l'extrémité. Lorsque le côté du lit est réglable en hauteur, cette exigence s'applique pour sa position la plus élevée.

4.4.7 Lorsque les côtés ou les extrémités sont constitués d'un filet, il ne doit pas être possible pour un cône de 7 mm, comme décrit en 5.3.2 de l'ISO 7175-2:1997, de passer à travers les ouvertures du filet.

4.5 Cadre

Lors de l'essai conduit conformément à 5.8.1 et 5.8.2 de l'ISO 7175-2:1997, les dispositifs d'ajustage et de fixation ne doivent pas être endommagés, desserrés ou détachés, et le lit doit continuer à remplir ses fonctions normalement.

4.6 Stabilité

Lors de l'essai conduit conformément à 5.9 de l'ISO 7175-2:1997, pas plus d'un pied ou d'un coin du lit ne doit se soulever du sol.

5 Emballage

Toute protection en plastique utilisée pour l'emballage des lits, des lits pliants ou des matelas lorsque cela est applicable, qui ne satisfait pas aux exigences de l'ISO 8124-1, doit porter, bien en évidence, l'avertissement suivant:

Afin d'éviter tout danger d'étouffement, enlever la protection plastique avant d'utiliser cet article. Il convient alors de détruire ce revêtement ou de le ranger hors de la portée des bébés et des enfants.

6 Instructions d'utilisation

Des instructions doivent être fournies dans la (les) langue(s) officielle(s) du pays où le lit est vendu.

Ces instructions doivent être intitulées comme suit:

IMPORTANT — À CONSERVER POUR CONSULTATION ULTÉRIEURE — À LIRE SOIGNEUSEMENT.

Ces instructions doivent inclure ce qui suit:

- a) une mention stipulant que les lits pliants sont prêts à être utilisés seulement lorsque les mécanismes de verrouillage du système de pliage sont engagés;
- b) si le sommier est réglable en hauteur, une mention stipulant que la position la plus basse est la plus sûre et qu'il convient de toujours utiliser le sommier dans cette position, dès que le bébé est en âge de s'asseoir. Lorsque des côtés ajustables sont fournis, une mention complémentaire doit indiquer:

Si l'enfant est laissé sans surveillance dans le lit, toujours s'assurer que le côté coulissant est dans la position la plus haute;

- c) lorsque des traverses détachables sont fournies pour supporter le matelas au-dessus de sa position la plus basse, une mention doit indiquer qu'il est essentiel d'ôter ces traverses avant que le lit ne soit utilisé dans sa position la plus basse;
- d) un dessin d'assemblage, une liste et une description de tous les éléments et outils nécessaires à l'assemblage ainsi qu'un diagramme montrant les boulons et autres dispositifs de fixation nécessaires;
- e) une mention attirant l'attention de l'utilisateur sur le risque que constitue tout objet laissé dans le lit qui fournirait une prise pour le pied de l'enfant ou présenterait un danger d'étouffement ou d'étranglement.
- f) l'indication que l'épaisseur du matelas choisi doit être telle que la hauteur intérieure (c'est-à-dire la distance de la surface du matelas jusqu'à la partie supérieure du cadre du lit) soit d'au moins 500 mm dans la position la plus basse du sommier et d'au moins 200 mm dans la position la plus haute;

- g) une mention précisant qu'il convient que tous les dispositifs d'assemblage soient toujours convenablement serrés et qu'un soin particulier soit apporté au fait que les vis ne soient pas desserrées, car un enfant pourrait accrocher une partie de son corps ou de ses vêtements (par exemple des cordons, des colliers, des rubans pour sucettes de bébé, etc.) ce qui présenterait un danger d'étranglement;
- h) une recommandation concernant la taille du matelas, si ce dernier n'est pas vendu avec le lit;
- i) un avertissement sur les risques que présentent une flamme vive et autres sources de forte chaleur, comme les appareils de chauffage électrique, les appareils de chauffage à gaz, etc., dans le proche voisinage du lit.

7 Marquage

Tous les lits pour lesquels la conformité aux exigences à la présente partie de l'ISO 7175 est revendiquée, doivent être marqués de façon permanente, avec les informations suivantes:

- a) le nom, la raison sociale ou la marque commerciale du fabricant, du distributeur ou du détaillant avec un moyen supplémentaire d'identifier le fabricant;
- b) le numéro et la date de la présente partie de l'ISO 7175;
- c) une ligne, ou autre marquage, situé(e) sur le côté du lit à au moins 200 mm au-dessous du sommet, indiquant la hauteur ou l'épaisseur maximale du matelas; il est également permis d'indiquer la hauteur maximale admissible ou l'épaisseur maximale du matelas.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 7175-1:1997

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1056a5af-3536-4405-ae98-08e96f6e793c/iso-7175-1-1997>

Annexe A (informative)

Relevé des dimensions conformes à la présente partie de l'ISO 7175

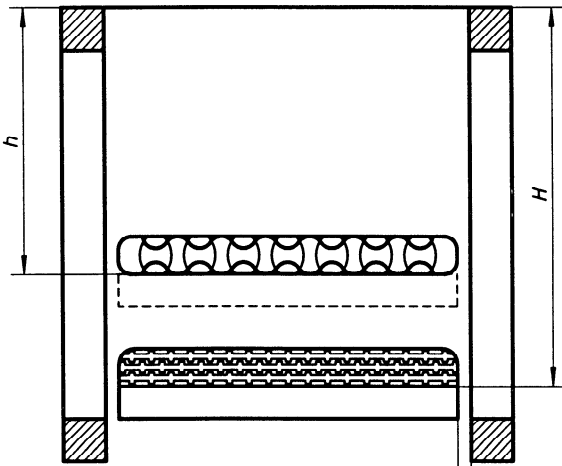


Figure A.1 — Vue en coupe transversale

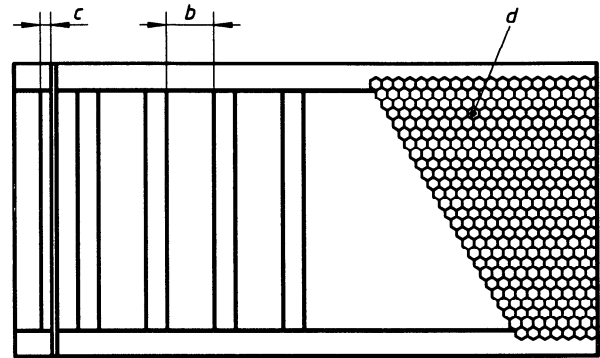


Figure A.2 — Vue des côtés et extrémités

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

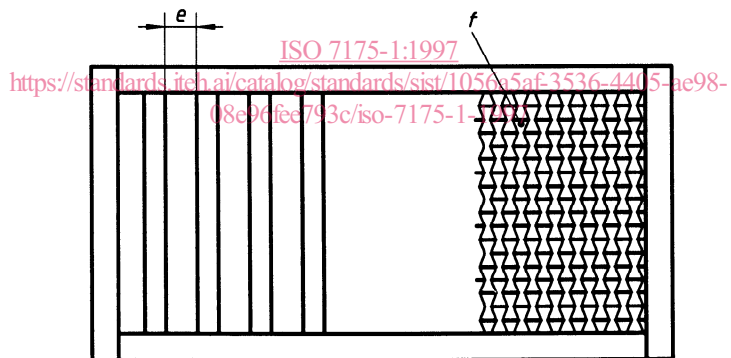


Figure A.3 — Vue du sommier

Tableau A.1

Symbole	Conformément au paragraphe	Dimension
		mm
<i>a</i>	4.3.1	25
<i>b</i>	4.4.2	$60 \begin{matrix} +5 \\ -15 \end{matrix}$
<i>c</i>	4.4.3	0 à 7; 12 à 25
<i>d</i>	4.4.7	7
<i>e</i>	4.3.2	60
<i>f</i>	4.3.3	85
<i>h</i>	4.4.6	300
<i>H</i>	4.4.1	600